



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des Relations et des Ressources Humaines

DRRH/23-983-193 du 02/10/2023

## LETTRE D'INFORMATION RH

Destinataires : Tous personnels

Dossier suivi par : M. LAZZERINI - DRRH - Tel : 04 42 91 70 50 - mail : [ce.drrh@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.drrh@ac-aix-marseille.fr)

Vous trouverez ci-joint la lettre d'information RH n°10.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*



ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# La lettre d'information

## RH

Lettre d'information n°10  
Septembre 2023

## Édito du recteur



Ce premier numéro de l'année est l'occasion pour moi de saluer l'ensemble des personnels, en particulier les nouveaux qui rejoignent l'académie.

Que ce soit une nouvelle affectation ou votre première prise de fonction, votre regard neuf, votre dynamisme et votre engagement sont autant de richesses qui nous seront précieuses.

La direction des relations et ressources humaines (DRRH) vous propose dans ce numéro des informations pratiques pour bien démarrer l'année. Vous trouverez notamment la liste des acteurs académiques de l'accompagnement et de la prévention. Sollicitez-les autant que nécessaire.

Je souhaite à chacun d'entre vous une excellente année scolaire, tant sur le plan personnel que professionnel.

## Actualités

» Deux nouveaux dispositifs pour faciliter votre entrée et votre installation dans un logement.

- Un garant pour faciliter votre accès à un logement locatif. Avec CAUTIONEO, vous pouvez bénéficier d'un garant, en seulement 24 heures, à des conditions préférentielles. <https://lp.cautioneo.com/ministere-education-nationale-jeunesse/>
- Un prêt pour faciliter votre installation dans un logement. Si vous avez conclu un bail ou acquis un bien immobilier depuis moins de 6 mois, vous pouvez bénéficier d'un prêt de 2 000 € à 4 000 € (à taux de 1%) pour vos frais de déménagement, votre dépôt de garantie, vos travaux... <https://www.csf.fr/ministere-education>

## Le savez-vous ?

**Votre employeur peut prendre en charge une partie des frais de transport domicile-travail. Deux dispositifs existent, pouvant se cumuler :**

- La participation partielle à l'achat des titres de transport collectif. Depuis le 1er septembre, cette prise en charge est de 75% de la valeur annuelle mensualisée du titre de transport.
- La participation forfaitaire aux frais de déplacement domicile-travail à vélo, vélo électrique, en covoiturage notamment, dans le cadre du **Forfait Mobilités Durables (FMD)**. Le montant du forfait est proportionnel au nombre de déplacements domicile-travail réalisés par l'agent au cours de l'année civile N. La démarche est dématérialisée sur la plateforme Colibris. Une information est publiée chaque année au bulletin académique courant novembre.

## Zoom sur

**Vous venez de changer de résidence administrative et cette mutation a entraîné un changement de votre commune de résidence familiale : vous pouvez bénéficier d'une prise en charge de vos frais de déménagement sous conditions définies par décret.**

Le pôle académique des frais de déplacement situé à la DSDEN des Alpes-de-Haute-Provence gère l'indemnisation des frais de changement de résidence de toutes les catégories d'agents relevant de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur entrant dans l'académie d'Aix-Marseille.

Les conditions et les procédures sont décrites dans le BA n°944 du 03 octobre 2022 pour la métropole et dans le BA n°922 du 21 mars 2022 pour l'outre-mer.

[ce.pafd-demenagements@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.pafd-demenagements@ac-aix-marseille.fr)

## Vous envisagez de...

### ... Candidater à une formation à candidature individuelle

**Rentrée 2023 :** La campagne unique d'inscription est remplacée par des préinscriptions qui se font tout au long de l'année. Chaque formation fait l'objet d'une campagne de préinscription qui est lancée dès que la date et le lieu sont définis.

### Je veux connaître les formations à candidatures individuelles du PAF

- Je clique sur <https://appli.ac-aix-marseille.fr/dafip/paf/>
- Je sélectionne le bouton

Candidature individuelle

- J'affine ma recherche en utilisant les filtres proposés
- Je clique sur le bouton

Rechercher

### Je suis intéressé(e) par une formation

- Je clique sur la formation qui m'intéresse
- Je m'abonne en cliquant sur le bouton



- Je recevrai automatiquement les infos et un lien de préinscription dès que l'organisateur aura défini la date et le lieu de la formation

### Je veux me (pré) inscrire

- Je suis abonné(e), j'utilise le lien de préinscription dès que je le reçois.
- Je ne suis pas abonné(e), je recevrai le lien **seulement si** je fais partie du public ciblé par l'organisateur.

Pour être sûr de recevoir le lien de préinscription des

formations qui m'intéressent (en particulier les formations transversales), je m'abonne de préférence **avant le 20 octobre**.

**Avis des supérieurs :**  
L'E AFC précise que le départ en formation est soumis à la validation explicite du supérieur hiérarchique. Celui-ci s'assurera que l'absence n'impactera pas le service ou le temps d'enseignement dû aux élèves pour les enseignants.

Retrouvez toutes les informations sur le site de l'École académique de formation continue (E AFC) : : <https://www.ac-aix-marseille.fr/formation-124192>

## Portrait

**Marielle Mercier est directrice de l'école élémentaire P.Langevin de Berre-l'Etang depuis 2018.**

**Musicienne de formation, elle dirige la chorale de l'école (6 classes, une UPE2A, 115 élèves).**

Pour cette année, elle et son équipe portent le projet l'« Orchestre à l'école » (OAE) à destination d'une classe de CE2. L'association finance la moitié des instruments, la municipalité l'autre moitié et les frais de fonctionnement.

Un projet NEFE (\*) a été également déposé pour permettre à une classe de CM1 de bénéficier de l'apprentissage d'un

instrument de musique : achat d'instruments, notamment. Rassembler 45 élèves autour d'un projet commun : jouer « ensemble » de la musique sur de vrais instruments, se produire devant un public en concert (3 par an), accompagner la chorale de l'école...

C'est ainsi donner aux élèves des quartiers prioritaires les moyens d'accéder à la culture et leur permettre de développer leur sensibilité artistique.

(\*) *Un projet NEFE (Notre École Faisons-la Ensemble) organisé dans le cadre du CNR (Conseil National de la Refondation)*



Marielle Mercier,  
directrice de l'école  
élémentaire Paul  
Langevin

# Les acteurs de l'accompagnement et de la prévention

Acteur / Dispositif	Rôle	Contact
Le supérieur hiérarchique	Accompagnement, conseil dans le suivi de la carrière	
Le gestionnaire RH	Gestion de la carrière : paie, affectation, temps partiel, congés...	<a href="mailto:prenom.nom@ac-aix-marseille.fr">prenom.nom@ac-aix-marseille.fr</a>
Les conseillers en ressources humaines de proximité	Accompagnement de 1er niveau sur toute question RH, à l'exclusion des problématiques de gestion	<a href="https://esterel.ac-aix-marseille.fr">https://esterel.ac-aix-marseille.fr</a> → Ressources humaines → ProxiRH
La cellule d'écoute et de soutien académique	Soutien et accompagnement psychologique ponctuel	04 42 91 75 50
La psychologue clinique académique	Prise en charge individuelle ou collective des agents en situation de souffrance au travail	<a href="mailto:veronique.biancotto@ac-aix-marseille.fr">veronique.biancotto@ac-aix-marseille.fr</a> Mercredi - 04 91 99 68 31 / Jeudi et vendredi - 04 42 91 71 26
La cellule d'écoute du réseau PAS MGEN	Aide ponctuelle d'un psychologue, destinée à tous les personnels de l'Éducation nationale, mutualistes ou non, éprouvant des difficultés d'ordre professionnel et/ou privé	0 805 500 005
La Direction des Relations et des Ressources Humaines (DRRH)	Pilotage de la politique RH et QCVT dans l'académie	<a href="mailto:ce.drrh@ac-aix-marseille.fr">ce.drrh@ac-aix-marseille.fr</a>
La cellule handicap	Accompagnement des agents en situation de handicap tout au long de leur carrière (facilitation des démarches, mise en place des compensations nécessaires)	<a href="mailto:correspondant-handicap@ac-aix-marseille.fr">correspondant-handicap@ac-aix-marseille.fr</a>
Les conseillères mobilité carrière	Accompagnement personnalisé autour de l'évolution professionnelle : bilan professionnel, démarches de reconversion...	<a href="mailto:mission.conseil.drrh@ac-aix-marseille.fr">mission.conseil.drrh@ac-aix-marseille.fr</a>
Les médecins du travail	Surveillance médicale des agents, prévention de l'altération de la santé physique et psychique des agents du fait de leur travail	<a href="mailto:ce.medecinedeprevention@ac-aix-marseille.fr">ce.medecinedeprevention@ac-aix-marseille.fr</a>

# Les acteurs de l'accompagnement et de la prévention

Acteur / Dispositif	Rôle	Contact
Le service social en faveur des personnels	Aide et conseil aux personnels : écoute, information, accompagnement, orientation, médiation pour toute difficulté d'ordre personnel, familial, financier ou professionnel	<a href="mailto:ce.social@ac-aix-marseille.fr">ce.social@ac-aix-marseille.fr</a>
Les assistants de prévention	Facilitation des échanges, réduction de l'isolement des personnels et réorientation vers les personnes ressources adéquates	Un assistant de prévention est présent par circonscription et établissement.
Les conseillers de prévention	Conseil des chefs de service dans la mise en œuvre du plan de prévention des risques professionnels, accompagnement du réseau des assistants de prévention	Conseiller de prévention académique : <a href="mailto:conseiller.prevention.academique@ac-aix-marseille.fr">conseiller.prevention.academique@ac-aix-marseille.fr</a> Par département : <a href="mailto:conseiller.prevention04@ac-aix-marseille.fr">conseiller.prevention04@ac-aix-marseille.fr</a> <a href="mailto:conseiller.prevention05@ac-aix-marseille.fr">conseiller.prevention05@ac-aix-marseille.fr</a> <a href="mailto:conseiller.prevention13@ac-aix-marseille.fr">conseiller.prevention13@ac-aix-marseille.fr</a> <a href="mailto:conseiller.prevention84@ac-aix-marseille.fr">conseiller.prevention84@ac-aix-marseille.fr</a>
L'inspecteur santé et sécurité au travail	Contrôle et conseil sur la santé au travail	<a href="mailto:ce.isst@ac-aix-marseille.fr">ce.isst@ac-aix-marseille.fr</a>
Le référent académique Violences Sexistes et Sexuelles (VSS)	Membre de la Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail, le référent est désigné par les membres de cette instance pour suivre les questions de violences, discriminations, harcèlement et agissements sexistes	<a href="mailto:ce.vss@ac-aix-marseille.fr">ce.vss@ac-aix-marseille.fr</a>
Les représentants des personnels	Relai aux personnes ou à la structure des problèmes portés à leur connaissance, conseil	
La protection fonctionnelle	Protection de l'agent victime d'atteinte à son intégrité physique et/ou moral (assistance juridique et réparation du préjudice subi)	<a href="mailto:ce.pjf@ac-aix-marseille.fr">ce.pjf@ac-aix-marseille.fr</a>